

DEESTH

Diplôme Européen d'Études Supérieures en Tourisme et Hôtellerie (niveau Bac+3)

Le DEESTH est un diplôme européen de la FEDE, la Fédération Européenne des Ecoles.

Cette association européenne d'écoles a pour mission principale d'établir et de valider des programmes d'enseignement et des conditions d'examen permettant de délivrer des diplômes spécifiques européens.

Le DEESTH est une formation de deuxième cycle accessible aux candidats titulaires d'un Bac+2 : BTS, DEUG ou DUT. Il propose une formation en un an orientée selon trois axes : la culture européenne, les langues vivantes et un approfondissement en marketing touristique, hôtelier et interculturel.

■ PROGRAMME DE L'ANNÉE D'ÉTUDES :

■ CULTURE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNES

UCA1 : L'Europe, une histoire et une géographie

La construction européenne. Présentation de l'UE, des 12 candidats et des États associés.

UCA2 : Les institutions et le droit communautaires

Les institutions de l'UE. Les sources du droit communautaire. Application du droit communautaire dans l'ordre juridique.

UCA3 : Les grands enjeux de l'UE

La charte des droits fondamentaux. La citoyenneté européenne. Les recours juridictionnels du citoyen européen. Les mutations institutionnelles : le devenir de l'UE.

■ LANGUE VIVANTE 1 ET 2

L'objectif de cet enseignement en langue étrangère est de mener l'étudiant au niveau + 3 : "Utilisateur indépendant".

À ce niveau, le candidat :

- peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, en entreprise, etc. ;
- peut se débrouiller dans la plupart des situations linguistiques rencontrées en voyage dans le pays de la langue cible ;
- peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt professionnel.

■ TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

Marketing touristique et hôtelier

Analyse de la demande. Comportement individuel du consommateur. Stratégie du produit touristique et hôtelier. Distribution et négociation des

produits. Stratégie de communication.

Marketing interculturel du tourisme et de l'hôtellerie

Démarche marketing. Les modes de consommation des produits en Europe. Marketing européen des produits.

Outils de gestion et d'aide à la prise de décision

Base de travail : plan comptable des agences de voyage et hôtels-restaurants.

Analyse financière des coûts. Calcul et analyse des coûts. Budget de trésorerie. Statistique descriptive et prévision. Mathématiques financières.

Droit du tourisme et de l'hôtellerie

Etude des contrats (société, vente et travail). Législation et réglementation du tourisme et de l'hôtellerie. Notions de droit européen du tourisme et de l'hôtellerie.

■ STAGE OU PROJET TUTORÉ

Stage :

Pendant le stage, d'une durée de 12 semaines, ou dans le cadre d'un emploi salarié, le stagiaire détermine avec son tuteur en entreprise les études, actions et missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son rapport d'activité.

Projet tutoré :

Les candidats qui n'ont pas la possibilité d'accomplir un stage en entreprise peuvent appuyer leur mémoire sur des travaux théoriques. Dans ce cas, le projet de mémoire est déterminé en concertation avec l'équipe pédagogique. Il peut avoir pour thème, par exemple, la création d'une entreprise, une étude de marché, la mise au point d'une méthode, d'un produit, l'étude d'un aspect théorique et son application dans l'entreprise, etc.



DEESTH

Diplôme Européen d'Études Supérieures en Tourisme et Hôtellerie (niveau Bac+3)

■ L'EXAMEN :

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)	UC	Crédits	Coeff.	Forme	Durée
UE A : Culture et citoyenneté européennes					
• L'Europe, une histoire et une géographie	A1	6	1	QCM	20 min
• Les institutions et le droit communautaires	A2	6	1	QCM	20 min
• Les grands enjeux de l'UE	A3	6	2	Étude /Discussion	3 h
UE B : Langues vivantes européennes					
• Langue vivante 1	B31	6	2	Écrit + Oral	105 min
• Langue vivante 2	B32	6	2	Écrit + Oral	105 min
UE D : Techniques professionnelles					
• Épreuve professionnelle écrite	D3	15	6	Étude de cas	6 h
• Épreuve professionnelle de soutenance		15	6	Oral	30 min
TOTAL		60	20		

ÉPREUVES FACULTATIVES

LVE Langue vivante 3*	B	2	Écrit + Oral	105 min
NTIC et culture entreprise*	C	2	QCM	20 min

* Seuls les points supérieurs à 10/20, multipliés par le coefficient 2, sont ajoutés au total des points des épreuves obligatoires.

- L'examen peut être passé sous une forme globale ou sous une forme progressive (comme le BTS).
- Les épreuves (UC) sont affectées d'un coefficient et sont regroupées en unités d'enseignement (UE).
- Pour être admis à l'examen, il faut satisfaire à deux conditions :
 - obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, compte tenu, le cas échéant des épreuves facultatives,
 - **et** avoir obtenu au moins 6/20 dans toutes les **unités d'enseignement**.
- Le succès à un certificat donne droit à des "crédits" qui représentent la somme de travail fournie pour obtenir ce certificat, selon le système ECTS (système européen de crédits transférables). Ces crédits figureront sur un "supplément au diplôme" remis au candidat.
- En cas d'échec à l'examen, on peut conserver le bénéfice des crédits acquis pendant 5 ans. On ne repasse que les UC manquantes à l'une des sessions suivantes.